





## Camping DUGUESCLIN \* \*

### Conditions générales de location

La réservation n'est valable qu'après accord du camping, selon les disponibilités et sous réserve d'un empêchement majeur indépendant de notre volonté. Les locations sont nominatives et ne peuvent être cédées.

Toute location sera accompagnée d'un chèque de 25 % du montant de la location à titre d'arrhes déductibles et de 15 Euros pour les frais de réservation. **Le solde du séjour devra être réglé 30 jours avant l'arrivée, une caution de 200 Euros vous sera demandée**, celle-ci vous sera restituée après l'inventaire et l'état des lieux le jour de votre départ déduction faite des éventuelles pertes ou dégradations. La caution ne constitue en aucun cas une limite de responsabilité. **Le ménage est obligatoire avant le départ**, un aspirateur est à votre disposition à l'accueil.

#### ANNULATION :

##### **Du fait du camping,**

En cas d'annulation par le camping pour des raisons de forces majeures ou qui lui sont propres, le client sera remboursé de toutes les sommes versées.

##### **Du fait du client,**

Toute annulation doit être faite par écrit, plus de 30 jours avant la date de début du séjour, les Arrhes seront retenues ainsi que les frais de réservation; moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du paiement restera acquis. Dans tous les cas les frais de réservation resteront acquis. Le locataire s'engage à prévenir le camping de tout retard éventuel, sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue, le camping pourra disposer de la location et toutes les sommes versées resteront acquises.

Pour les locations à la semaine, **les arrivées** se feront **à partir de 16 heures le samedi** et ne pourront en aucun cas excéder 20 heures, **les départs** devront être **effectifs pour 10 heures le samedi**, état des lieux et ménage faits, aspirateur obligatoire.

Chaque locataire se doit de **respecter le règlement intérieur du camping** (validé par la Préfecture et affiché à l'accueil et sur le tableau des sanitaires), notamment en ce qui concerne les nuisances sonores et les animaux. Ceux-ci seront impérativement tenus en laisse, les certificats de vaccinations devront obligatoirement être présentés à l'arrivée, ils ne devront jamais être laissés seuls ou enfermés dans le mobile home ou sur la parcelle. Leurs besoins devront être faits en dehors du camping, et les espaces et salles de jeux ainsi que les sanitaires leurs sont formellement interdits. Les chiens de plus de 10 kg ne sont pas autorisés dans les mobiles homes.

Le prix de la location des mobile homes comprend : eau, électricité 16 ampères, matériel de cuisine et de ménage, vaisselle, salon de jardin, couvertures et oreillers. LES DRAPS ET TAIES D'OREILLERS, LE LINGE DE TOILETTE, NE SONT PAS FOURNIS. LA TAXE DE SEJOUR EST A REGLER EN PLUS DE LA LOCATION.

Chers clients, toutes ces précisions étaient nécessaires pour éviter toute incompréhension; nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances soient un moment de plaisir en famille.